



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 Février 2019

Président : François LOPEZ (présent)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Secrétaire : Sylvie PLATROZ

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs)

Membres du CD : Martine GRANOTTIER - Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Patrice ECHINARD

➡ COURRIERS RECUS

Courrier du CLUB DE SUD AZERGUES informant la PSEM qu'il ne sera pas présent à la convocation de ce jour, afin de préparer un match, Le club déclarant forfait pour cette rencontre.

Courrier d'excuse de Mr DESMOMANS Rolland de **AS SOUCIEU EN JARREST** : Affaire classée

➡ RAPPORT D'AUDITIONS

- **Pour le club de VAUGNERAY** : Audition du Lundi 04 février 2019 à 18 heures en présence du groupement de la BREVENNE et Madame AUBRY présidente du club de VAUGNERAY .La PSEM a fait un rappel sur la responsabilité du président (e) et aussi des dirigeants en cas de problèmes en ce qui concerne la non possession d'une licence de joueur lors des plateaux du foot d'animation .Le représentant du groupement de la BREVENNE intervient en rappelant le nombre d'anomalies constatées , et demande aux club de VAUGNERAY de se mettre en conformité dans les plus brefs délais . Le groupement de la BREVENNE et la commission PSEM suivront de près la suite de ce dossier tous au long de la saison. En cas de non régularisation de cette situation, le dossier sera transmis à la commission de discipline.

- **Dossier Fusion CROIX ROUSSE.** le 11 février le club de FC CROIX ROUSSE a été reçu par la PSEM concernant le projet de fusion avec le club FUTSAL CROIX ROUSSE. Il leur a été proposé de s'orienter vers une fusion – Absorption. Ces deux clubs doivent officialiser cette absorption avant le 31/03/2019 en rapportant les documents nécessaires à cette absorption – (AG respectives – Projet Club etc)

➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre USEL FOOT 2 / FC SUD OUEST 69 2 SENIORS 3eme Division** : Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Pour le club d'USEL FOOT prévoir une zone de sécurité derrière les bancs de touches (cf. feuille de route).

- **Rencontre US MILLERY VOURLÉ / AS MONTCHAT U17 D2** : Rencontre bien organisée, comportement exemplaire des deux clubs sur le terrain et les bancs.

- **Rencontre FC LIMONEST / UFB SAINT JEAN D'ARDIERE U17 D1** : Rencontre bien organisée dans un bon état d'esprit sportif.

- : Pour le club de ECULLY : l'arbitre de touche doit s'abstenir de boire de la bière et de fumer pendant qu'il fait la touche. De plus jeter le drapeau et quitter la rencontre à la moitié de la deuxième mi-temps n'est pas respectueux de notre sport et des deux équipes.

- **Rencontre CHAZAY FC / FC PONTCHARRA ST LOUP U19 2eme Division** : Pour le club de CAHZAY FC : les joueurs remplacés doivent mettre une chasuble sur le banc. Manque un délégué de terrain – Raccompagner l'arbitre à la mi-temps et à la fin du match fait partie du rôle de délégués de terrains. Pour le club de FC PONTCHARRA ST LOUP : Les joueurs remplacés doivent mettre une chasuble sur le banc.

- **Rencontre FC FRANC LYONNAIS / VENISSIEUX U15 D2** : Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit de la part des deux équipes. Pour le club de VENISSIEUX : les remplaçants doivent porter une chasuble et doivent être assis sur le banc- pendant l'échauffement les joueurs doivent aussi porter une chasuble.



PV 423 DU JEUDI 28 FEVRIER 2019

- **Rencontre FC SUD OUEST 69 / FC RIVE DROITE SENIORS D1** : Pour le club FC SUD OUEST : Présence des spectateurs derrière les bancs car pas de zone de sécurité (cf. feuille de route) les remplaçants doivent porter une chasuble. Il est impératif d'effectuer le protocole d fin de match, dernier avertissement. Un seul délégué présent .Pour le club de RIVE DROITE ; les remplaçants doivent porter une chasuble.
- **Rencontre J.S IRIGNY / ENT ST PRIEST SENIORS D2** : Dans l'ensemble rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit.
- **Rencontre US COTEAUX LYONNAIS / AS ST MARTIN EN HAUT SENIORS D4** : Rencontre sui s'est déroulée dans un bon état d'esprit par les deux équipes. Pour le club des COTEAUX LYONNAIS, la vente de bouteilles en verre lors des rencontres est interdite. Leur contenu doit être versé dans des gobelets, pour aller au bord du terrain.
- **Rencontre AS MONTCHAT / OULLINS CASCOL SENIORS PRO EXCELELNCE** : Félicitations aux deux équipes pour leur fair-play tout au long de la rencontre